

# DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE.

## **LES SALARIES ET LES FAMILLES VICTIMES COLLATERALES DE LA « BATAILLE DE LA CROISSANCE » ?**

La déclaration de politique générale prononcée ce jour par le Premier ministre, François Fillon met l'accent sur la poursuite de la politique engagée depuis 3 ans par son gouvernement. La priorité est mise sur la relance de la croissance en insistant sur les investissements à long terme pour soutenir les entreprises mais sans recours à des dépenses publiques supplémentaires.

Les moyens mis en œuvre pour relancer la croissance seront particulièrement suivis par la CFTC. En effet, elle rappelle que le renforcement de la croissance au service de l'emploi, notamment par la mise en œuvre d'une réforme fiscale de grande ampleur, doit se faire non seulement au bénéfice des entreprises, mais aussi au bénéfice des ménages car il devient urgent de leur redonner du pouvoir d'achat. A ce sujet, une réforme fiscale juste et équitable nous semble absolument nécessaire.

Pendant contrairement à ce qui s'est passé depuis 3 ans, les bénéfices de la croissance doivent être aujourd'hui partagés. Une attention particulière sera également portée à ses effets sur l'emploi, notamment des jeunes et des seniors

Concernant la cohésion sociale et les politiques de l'emploi, la CFTC note la volonté du Premier ministre d'assurer une meilleure protection contre les ruptures de parcours avec le contrat de transition professionnelle, outil de reconversion et d'accompagnement vers l'emploi, mais s'interroge sur la notion de flexi-sécurité. **S'agit-il d'une nouvelle redéfinition du contrat de travail et des conditions d'emploi ?**

Au sujet des jeunes, l'objectif d'assurer une insertion professionnelle durable en développant l'apprentissage et l'alternance va plutôt dans le bon sens et fait partie des choix défendus par la CFTC. Sa réalisation demandera cependant une plus grande implication de la part des entreprises.

Par contre, sur l'emploi des seniors, la CFTC rappelle que malgré la signature d'accords d'entreprises ou de branches, bon nombre d'entreprises ne joue toujours pas le jeu et continue à se séparer de leurs seniors. L'actualité nous l'a rappelée encore très récemment. La CFTC demande donc que ces accords fassent l'objet d'un strict contrôle de la part de l'Etat en insistant sur les conséquences désastreuses qu'aura pour certains seniors, le recul de la date de départ en retraite. A ce titre, elle rappelle l'impact immédiat du report d'âge sur les comptes de l'assurance chômage ; la négociation de la nouvelle assurance chômage ne pourra pas ne pas en tenir compte.

Concernant la protection sociale, le lancement d'une grande concertation nationale sur la dépendance associant tous les acteurs dont les partenaires sociaux, a été confirmé. La CFTC sera particulièrement attentive aux pistes de financement qui seront proposées. Par ailleurs, la CFTC reste pour le moins dubitative sur le sens donné par le Premier ministre à « la modernisation des systèmes de protection sociale » à l'exemple pris de la réforme des retraites qui montre nettement une tendance à l'individualisation et à la privatisation des risques.

Enfin, la CFTC note que le Premier ministre annonce au début de son intervention que les conditions d'un dialogue social responsable sont désormais clarifiées...Qu'entend-t-il par là ? La crise récente de la loi sur les retraites nous montre au contraire l'absence d'un dialogue social de qualité. Par ailleurs, la loi sur la représentativité de 2008 destinée à conforter la légitimité des organisations syndicales, a bien l'intention dans les faits d'écarter tout pluralisme syndical et d'appauvrir le dialogue social. Est-ce là la clé du nouveau réformisme social.

**Jacques VOISIN**  
**Président de la Confédération CFTC**